



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2024/005

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Lucky Two S.R.L.**, située **rue d'Acoz 9 à 6120 Ham-sur-Heure**.

Le terrain concerné est situé **rue Neuve à 6238 Liberchies** et est cadastré **Liberchies (5) section A: n° 434M**.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation unifamiliale**.

Le projet s'écarte du **Guide Communal d'Urbanisme zone 'A5. Aire des constructions en ordre ouvert'** sur les points suivants :

- **Implantation** : la présence d'un volume secondaire en façade avant ;
- **Recul avant** : partiellement supérieur à 8m par rapport à l'alignement ;
- **Emprise au sol** : la largeur du volume principal est supérieure à 10m ;
- **Hauteur** : la hauteur sous corniche de la façade avant du volume principal est supérieure à 6m ;
- **Garage** : situé sous le niveau de la voirie ;
- **Façades** : les fenêtres de toiture à versants ne sont pas axées sur les baies de façade ;
- **Façades** : les baies et ouvertures d'une même façade ne sont pas toujours alignées verticalement sur au moins un de leurs côtés.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **2 décembre 2024** au **16 décembre 2024** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 27/11/2024**

A Pont-à-Celles, le 20 novembre 2024

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Pascal TAVIER